



En  
accès  
libre

**LE VIRUS  
DE LA RECHERCHE**

**OLIVIER GIRAUD, NIKOLA TIETZE  
ET CAMILLE NOÛS**

**L'EUROPE SANITAIRE ET SOCIALE  
À L'ÉPREUVE DU VIRUS**

**PUG**

La collection « **LE VIRUS DE LA RECHERCHE** » est une initiative des PUG en partenariat avec [The Conversation](#) et l'Université Grenoble Alpes.

**Directrice de la publication :** Ségolène Marbach

**Directeur de la collection :** Alain Faure

Cette édition électronique a été réalisée pour les PUG par Catherine Revil, en télétravail, pendant la période de confinement.

ISBN 978-2-7061-4918-4 (*e-book PDF*)

ISBN 978-2-7061-4919-1 (*e-book ePub*)

© PUG, juin 2020

15, rue de l'Abbé-Vincent – F-38600 Fontaine

[pug@pug.fr](mailto:pug@pug.fr) / [www.pug.fr](http://www.pug.fr)

## L'OPÉRATION **LE VIRUS DE LA RECHERCHE**

En réaction à la situation inédite engendrée par le coronavirus, les PUG ont proposé à leurs auteurs et aux chercheurs intéressés d'**ouvrir la réflexion sur les enjeux de la crise du Covid-19 vus par le monde de la recherche, sur la base d'une contribution libre et volontaire.**

Nous avons demandé aux auteurs de questionner les modes de formulation et de diffusion des savoirs car l'urgence nous oblige sur cette voie. Les chercheurs sont des gens passionnés. Leur *virus de la recherche* formate leurs réflexions sur la marche du monde et il nous semble que la crise du Covid-19 favorise aussi un travail d'introspection sur les ressorts sensibles du métier de chercheur – ses tâtonnements, ses doutes, ses énigmes mais aussi ses espoirs.

**La collection « Le virus de la recherche », coordonnée par Alain Faure (CNRS, Sciences Po Grenoble, Pacte, UGA), rassemble les meilleurs textes issus de cette initiative dans une série d'e-books courts, en libre accès, en téléchargement sur le site des PUG, dans leur réseau de diffusion, et chez tous les libraires en ligne.**

Face à la crise, les PUG choisissent de faire preuve d'esprit coopératif, de réactivité et d'agilité et proposent ainsi à leurs lecteurs de garder les neurones en action dans l'effervescence des réflexions et du débat scientifique.

Bonne lecture à tous!



- **OLIVIER GIRAUD EST POLITISTE À LISE, PARIS.**
- **NIKOLA TIETZE EST SOCIOLOGUE AU CENTRE MARC BLOCH, BERLIN.**
- **CAMILLE NOÛS EST SCIENTIFIQUE AU COGITAMUS LABORATORY.**

**P**our les spécialistes de la comparaison des systèmes d'action publique dans le domaine sanitaire et social en Europe que nous sommes, la dimension transnationale et européenne des phénomènes est devenue une évidence. Les informations ancrées dans le cadre national qui nous parviennent à l'occasion de la crise du Covid-19 ont modifié nos points de repère. Pourtant, dans un monde si densément interconnecté et tout spécialement dans l'Union européenne (UE), la gestion des conséquences de la pandémie requiert des coordinations entre États qui sont précisément appuyées sur des connaissances produites à l'échelon international et européen.

Cet impératif nous amène à interroger les jeux d'échelles supranationales dans la construction et le traitement des enjeux sanitaires et sociaux. Les échelles sont des espaces d'interaction sociale qui reposent sur les capacités à agir des acteurs, les institutions politiques et les espaces marchands dont elles dépendent.

5  
—

## Entre marchés mondialisés et enjeux géopolitiques

La crise du Covid-19 place l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le devant de la scène internationale de la production de connaissances. D'autres organisations internationales sont amenées à intervenir plus ou moins dans les coulisses, comme l'Organisation internationale du travail (OIT), qui publie depuis mars 2020 des rapports mesurant l'impact de la pandémie sur le monde du travail et l'économie informelle, et qui rassemble des données sur la protection des travailleurs et le chômage.<sup>1</sup> Deux tensions traversent ces organisations internationales.

---

1. OIT (2020), « Le Covid-19 et le monde du travail ». En ligne : <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/lang--fr/index.htm> [consulté le 26/05/2020].

On trouve d'abord les oppositions entre défenseurs des solidarités et partisans de l'extension des principes de marché aux domaines social et médical. Conçues après 1945 comme des protections contre les marchés, les politiques sanitaires et sociales sont tolérées par les partisans du tout-marché suite à la critique néolibérale des années 1980, mais seulement comme prestations minimales. Au début des années 2000, a émergé le paradigme de « l'État d'investissement social », encouragé surtout par l'OCDE et l'UE. Il plaide pour des politiques sanitaires et sociales compatibles avec les logiques du marché et qui sont des objets d'investissement individuel, soutenus par l'action publique.

On observe ensuite les dynamiques propres aux enjeux géopolitiques. Les controverses sur le rôle de l'OMS dans la crise du Covid-19, accusée de jouer le jeu du gouvernement chinois, ont conduit nombre d'États à négliger ses alertes sanitaires et à servir d'argument à des politiques protectionnistes. L'OMS s'est par ailleurs pliée aux exigences des autorités chinoises en janvier 2020, contre l'avis des experts, et elle n'a pas déclaré immédiatement la situation d'urgence sanitaire internationale.<sup>2</sup>

## La fabrique du savoir social

Comment repenser le savoir social international pour mieux lire les jeux d'échelles favorables aux solidarités? Les normes et les droits fabriqués dans les organisations internationales, depuis l'établissement de l'État social au début du xx<sup>e</sup> siècle, constituent un bon point de départ.

D'abord, ces droits érigent la solidarité comme un problème pertinent des interactions géopolitiques, aussi dans le cadre de leurs interdépendances avec les marchés. Ils sont des appuis que les acteurs peuvent utiliser pour donner un sens aux réalités locales de la mise en œuvre des solidarités.

Ensuite, les dispositifs internationaux de coordination reposent, notamment depuis 1945, sur une conception « déterritorialisée » des droits sociaux.<sup>3</sup> Cette conception transforme les individus en ayants droit au bien-être en amont de leur appartenance à un État et à un système national de sécurité sociale, et indépendamment de leur situation sur le marché du travail ou comme consommateur.

---

2. Marieke Louis (2020), « L'OMS dans le maelstrom du covid-19. Entretien avec Auriane Guilbaud », *La Vie des idées*, 13 avril 2020. En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/L-OMS-dans-le-maelstrom-du-covid-19.html> [consulté le 26/05/2020].

3. Karim Fertikh (2019), « Du droit international au droit européen. Une sociologie du droit social comme entreprise de cause », *Revue française de science politique*, 2019/1, vol. 69, p. 137-156.

## L'Union européenne et le marché du travail

Dans l'espace de l'Union européenne (UE), l'accès aux droits sociaux est réglé par un croisement de principes territorialisés et déterritorialisés. L'appartenance de l'individu à un pays membre et la participation de ce dernier au marché unique européen s'articulent à une série de dispositifs juridiques et administratifs supranationaux comme, entre autres, le régime de la citoyenneté européenne, ou la portabilité des droits sociaux. La Commission et la Cour de justice de l'UE (CJUE) se sont imposées comme agents centraux de ce croisement.

Cependant, ces deux institutions sont traversées par des conflits entre les multiples parties prenantes de la construction européenne, s'opposant notamment sur la mise en place des solidarités transnationales.

Jusque dans les années 1970-1980, des acteurs avaient œuvré, depuis la Commission et avec l'appui des fédérations syndicales, pour l'établissement d'un système européen de sécurité sociale. Depuis les années 2000 cependant, la Commission défend une conception de l'action publique axée sur l'impératif d'inclusion des personnes dans le marché du travail et les besoins des marchés.

## Discriminations, égoïsmes et rationalités...

Parallèlement, les objectifs des politiques européennes ne s'adressent plus aujourd'hui à des enjeux portant sur les inégalités et les solidarités mais concernent le droit et la lutte contre les discriminations de groupes sociaux spécifiques, comme les personnes avec handicap, les minorités ethniques, sexuelles, religieuses, etc.

Par ailleurs, la CJUE a longtemps défendu une interprétation large des droits civils de citoyenneté, faisant de la citoyenneté européenne, et non de l'appartenance à un État membre, la condition de l'accès aux minima sociaux. Mais depuis 2015, les juges de la cour semblent abandonner cette doctrine.

Les jeux d'échelles des institutions européennes se conjuguent avec les relations intergouvernementales entre États membres. Caractérisées par des asymétries économiques et de pouvoir, elles forgent un « fédéralisme interétatique » qui laisse libre cours aux États membres dominants sur le marché unique et dans l'union monétaire.<sup>4</sup>

---

4. Arnaud Lechevalier (2018), « Social Europe and Eurozone crisis: The divided states of Europe », *Culture, Practice & Europeanization*, 2018/3, vol. 3, p. 5-29. En ligne: <https://www.uni-flensburg.de/fileadmin/content/seminare/soziologie/dokumente/culture-practice-and-europeanization/cpe-vol.3-no.3-2018/lechevalier-2018.pdf> [consulté le 02/06/20].

Les égoïsmes nationaux et les rationalités compétitives dans la conception des politiques sociales se trouvent renforcés au point de mettre en question, dans la crise sanitaire du Covid-19, à la fois les principes mêmes de l'Union – le marché unique et la libre circulation – et l'eupéanisation des systèmes de santé.

Lorsque l'Allemagne et la France décident par exemple, à la mi-mars 2020, d'interdire les exportations des masques et du matériel médical au sein de l'UE ou lorsque l'Allemagne, suivie par une dizaine des pays membres, ferme ses frontières le 15 mars, le marché européen est suspendu et les vies professionnelles et familiales multisituées de milliers de personnes dans l'espace de l'UE sont mises entre parenthèses.

### Des initiatives mais aucun agenda commun

Certes, les gouvernements européens ont évolué depuis : des hôpitaux allemands accueillent des malades venant de France ou d'Italie ; la République tchèque envoie des équipements de protection en Italie et en Espagne ; la Roumanie propose des professionnels hospitaliers. Depuis la déclaration de sa présidente, le 15 mars 2020, la Commission a tenté de rectifier la dérive des gouvernements nationaux et a publié des instructions pour protéger la santé et garantir des services essentiels. Elle a mis en place la *Coronavirus Response Investment Initiative* I et II, soit 37 milliards d'euros, financée par des fonds structurels non utilisés. Elle a proposé un mécanisme européen de réassurance du chômage (SURE) à la hauteur de 100 milliards d'euros. La Banque centrale européenne (BCE) a lancé le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) destiné à fournir des liquidités potentiellement illimitées. Elle appelle les gouvernements de la zone euro à la coordination et la solidarité.

Cependant, aucun agenda commun de lutte contre les inégalités sociales ne se dessine dans l'UE, alors que le déconfinement aurait pu être une occasion de réinterpréter les dispositifs européens à l'aune de la solidarité que les traités de l'Union imposent.

À cette étape cruciale, aussi bien la production européenne de connaissance que les dispositifs européens de coordination restent prisonniers des intérêts nationaux et fixés sur le fonctionnement des marchés nationaux. Les négociations des ministres des finances de l'Eurogroupe imposent l'objectif de stabilisation de l'Euro et veulent garantir la compétitivité sur les marchés mondialisés sans tenir compte des impératifs sociaux du moment. Par ailleurs, certains États membres, comme l'Allemagne et l'Autriche, ont décidé des dérogations à la fermeture des frontières intra-européennes et ont permis le recrutement



ou la réembauche de travailleurs saisonniers dans l'agriculture, d'aides à domicile pour personnes âgées ou encore d'ouvriers du bâtiment venant de Roumanie, de Hongrie ou de Pologne.

## Une solidarité nécessairement transnationale

Ces dérogations et le fait qu'elles concernent avant tout les secteurs les plus précaires du marché européen du travail donnent l'impression que la libre circulation des citoyens européens est avant tout un instrument de compétitivité économique qui s'affranchit de tout enrobement dans la citoyenneté sociale.

Alors que des connaissances sur les facteurs de propagation du Covid-19 s'accumulent, la question se pose de savoir pourquoi les acteurs clé de l'UE n'harmonisent pas leurs réponses à la crise, et ne proposent pas des mesures de solidarité permettant par exemple de faire face au déconfinement, puis au post-confinement. Les programmes et mesures de la Commission et d'autres institutions de l'Union pourraient constituer une base commune face aux défis de la crise sanitaire pour les habitants de l'espace européen.

Les conflits actuels entre les gouvernements européens nous renvoient au problème de la solidarité transnationale dans l'UE. Cette solidarité appelle l'articulation des politiques budgétaires et monétaires, axées sur le marché commun, à des politiques sociales redistributives rompant avec la pensée exclusive de l'austérité.

Si cette articulation est d'abord une question politique, il n'en reste pas moins qu'elle requiert le recours à une production véritablement européenne de connaissances sanitaires et sociales. La crise du Covid-19 rappelle en effet que l'eupéanisation des relations sociales dépasse de loin les échanges marchands. Elle concerne des situations locales d'accès à la santé, les mobilités transfrontalières professionnelles ou touristiques, les configurations familiales, etc.

À cet égard, la mise en œuvre des solidarités ne pourra pas se resserrer sur le national. D'autant plus que les relations sociales en Europe sont de manière quasi consubstantielle interconnectées avec le reste du monde, ne serait-ce que par les mobilités internationales de travail. Cependant, toute réarticulation des échelles européennes et internationales à la mise en œuvre des solidarités requerra de repenser les rapports entre droits sociaux et protection sociale, d'un côté, et logiques de marché, de l'autre. ●

**Découvrir d'autres titres de la collection [LE VIRUS DE LA RECHERCHE](#).**